



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Influenza aviaire

Retex et plan d'action

Mission des Urgences Sanitaires
Séverine RAUTUREAU

Bureau du pilotage du programme sécurité
et qualité sanitaires de l'alimentation

Isabelle PAYSANT

20 novembre 2017

Suites données aux 2 épizooties IA

- Capitalisation des acquis des crises successives
- Valorisation des retex menés à différents niveaux (département, région et central)

—→ Élaboration d'un **plan d'action**

articulé avec les actions de planification en cours et celles identifiées dans le cadre du Pacte

- Déclinaison en axes/sous axes
- Travail en groupe/séminaires/réseaux coordonnateurs/pers.ressources

Plan d'action (1/2)

A/ Organisation de crise – gestion de la crise

- Adapter l'organisation de la DGAL et des services / Mettre en place une organisation de crise.

B/ Préparation – Prévention – Anticipation

- Déployer un cadre harmonisé pour la préparation à la gestion contre les épizooties
- Consolider les actions de biosécurité
- Anticiper le risque zoonotique

C/ Optimiser les réactions collectives dans la gestion technique des crises sanitaires

- Améliorer la capacité de réponse.

Plan d'action (2/2)

D/ Agir au niveau européen et international

- Identifier des actions de mutualisation.
- Faire évoluer les règles et mieux faire respecter certains principes d'export.

E/ Consolider les systèmes d'appui financiers de l'État

- Clarifier le processus de participations financières pour les actions mises en œuvre lors d'une gestion d'une épizootie.

F/ Communication

- Améliorer la communication interne et externe en temps de paix et pendant la crise.

Sous l'axe A :

A1 : Organisation des services en temps de crise

Retex organisationnel de la DGAI réalisé INHESJ /Retex locaux (départemental, régional, zonal)

- Repenser l'organisation de crise au sein de la DGAI
- Clarifier les rôles de chaque échelon et les circuits d'information tout au long de la chaîne de commandement.
- S'appuyer sur le dispositif ORSEC

Méthodologie de mise en place de l'organisation de crise de la DGAL (1/2)

1) **S'organiser selon une échelle de gravité** : novembre 2017

Définition de niveaux de risque afin d'adapter la réponse de la DGAL

2) **Formaliser une organisation de crise adaptée** : décembre 2017

Adaptation de l'organisation de crise selon le niveau de gravité

Mise en place de la cellule de crise

→ Schéma de procédure d'organisation de crise transposable dans chaque structure

3) **Identifier et recenser les ressources et moyens** : janvier 2018

- Recenser les compétences nécessaires
- Mise en place d'outils de gestion



Trois phases aboutissant à une procédure interne de crise

Méthodologie de mise en place de l'organisation de crise de la DGAL (2/2)

4) Former à l'organisation de crise : mars 2018

Proposition d'un module de formation

Public cible : agents de toutes structures

5) Intégrer l'organisation de crise au plan de continuité d'activité : juin 2018

Permettre une capacité de réponse efficace en préservant les principales missions et activités de la DGAL

Sous l'axe A :

A2 – Adaptation des ressources humaines 1/4

Les objectifs suivants guident la démarche :

- **Évoluer vers une meilleure organisation,**
- **Développer la complémentarité des organisations et des appuis/renforts,**
- **Soutenir et accompagner les équipes mobilisées.**

Sous l'axe A :

A2 – Adaptation des ressources humaines 2/4

- Identifier l'ensemble des ressources mobilisables :
 - internes à la sphère MAA (services centraux, services déconcentrés, opérateurs, E.N.V, E.N.S.V, partenaires de la DGAL et des services,....)
 - externes à la sphère MAA (administrations civiles et militaires de l'Etat)
 - recrutements externes
 - recours à des prestataires

Sous l'axe A :

A2 – Adaptation des ressources humaines 3/4

- Anticiper les réponses de mobilisation pour chaque ressource :
en identifiant et organisant dès à présent :
 - la procédure de mobilisation, les autorités hiérarchique/autorité fonctionnelle ;
 - la sécurité juridique des interventions / habilitation CRPM,
 - les compétences,
 - les schémas logistiques,
 - les dispositions financières.

Sous l'axe A :

A2 – Adaptation des ressources humaines 4/4

- Construire un dispositif de formation spécifique à la gestion de crise
chantiers d'intervention, organisation de crise, communication de crise ,...
- Organiser un dispositif de veille dédié à la santé des agents dans un contexte de sollicitation intense

Sous l'axe B : Préparation -Prévention - Anticipation

B 1 – Planification : appui au dispositif ORSEC et à son système d'amélioration continue

- Diffusion et sensibilisation au PNISU
- Formations/Mises en situation/ Retex

Dispositif PNISU

- **Dispositif documentaire** ; des documents harmonisés
 - Un document cadre : **Principes généraux**
 - Des documents techniques :
 - **Guides techniques transversaux**
 - **Plans spécifiques par maladie**
 - Des outils ; documents modèles, fiches,...
- Offres de **formations** ciblées
- Politique d'**entraînements et d'exercices** adaptée
- Valorisation des **retours d'expérience**



Déclinaison du PNISU

Au niveau national :

- Poursuite de rédaction de documents/création outils
- Échanges avec les différents acteurs
- Mise en œuvre du plan d'action

Au niveau local (zone/ région/département)

- État des lieux /MAJ des documents
- Analyse capacitaire et travail avec les acteurs
- Déclinaison des moyens nécessaires
- Adaptation des formations et des entraînements / exercices

Sous l'axe B : Préparation -Prévention – Anticipation (2/2)

B 2 - Sécuriser le maillon production - Volet biosécurité-Pacte

B 3 - Anticipation d'un risque zoonotique

- Définir des règles de protection des intervenants en élevage
- Définir une stratégie de communication en cas de crise zoonotique

Sous l'axe C: Optimiser les réactions collectives

Essentiellement dans le domaine de la lutte contre l'IA

- *valoriser les actions mises en place*
- *capitaliser les bonnes pratiques*

—→ Instructions harmonisées dans le cadre du PNISU + Outils

- Détecter le plus précocement possible
- Redéfinir des stratégies de gestion
- Mettre en place des outils informatiques et cartographiques adaptés pour la gestion de suspicion et de foyers
- Disposer de moyens matériels en quantité suffisante pour le dépeuplement
- ...



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE
L'ALIMENTATION

Merci de votre attention